



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010

RAPPORT NATIONAL

TOGO

FRA2010/209

Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS	15
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS.....	20
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	25
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	28
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	30
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	30
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE	30
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	30
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	31
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	32
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	35
13	TABLEAU T13 – EMPLOI	36
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	39
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	42
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	44
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES	45

Rédaction du rapport et personne de référence

Aucun rapport n'a été reçu pour FRA2010. Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat du FRA sur la base du rapport national de FRA2005 qui avait rédigé par Messieurs SESSI Koffi (Ingénieur des Travaux Agricoles, Spécialiste des Industries forestières) et Kouami KOKOU (Maître de Conférences, Consultant International en Ecologie Forestière), Correspondant national et son suppléant accrédités auprès de FRA 2005.

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Référence des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
AKAKPO-ADZRA – 2004, Evaluation de superficie de formation végétale (carte de végétation du Togo)	E	Superficie	2001 - 2002	Notons que l'évaluation (calcul des superficies) a eu lieu en 2004 tandis que la carte a été établie en 2003 pour les données recueillies en 2001-2002
Afidegno D. et al – Juin 2003 – Carte de la végétation du Togo et notice explicative.	E	Superficie	2001 - 2002	Cartes établie en 2003 sur des données de 2001-2002
FAO, 2002 – Evaluation des ressources forestières mondiales 2000 – Rapport principal	E	Superficie	1980 1990 2000	
Seesi Koffi – Décembre 2001 – Objectif An 2000 : Progrès réalisés	M	Superficie	1975 1980 1990 1998 2000	Ce rapport a utilisé des données de plusieurs années provenant des rapports nationaux et de la FAO
Ministère de l'Environnement, République Togolaise. 1999. Plan National	M	Superficie	1991	

d'Action pour l'Environnement (PNAE). Validé par l'Atelier National des 7 et 8 juin 1999 à Lomé.				
--	--	--	--	--

1.2.2 Classement et définitions

1975 et 2002

Classe nationale	Définition
1- Secteur soudanien	
Forêt galerie	Ce sont des formations forestières dont la présence, la composition floristique et la dynamique sont étroitement liées à la présence d'un cours d'eau. Ce sont des bandes de formations végétales le long des cours d'eau et traversant les savanes
2. Zone de plaine	
Forêt sèche décidue	Ce type de forêt est de structure plus simple. Il présente les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - peuplement fermé de 2 strates au plus, - hauteur des arbres généralement de 20 à 25 m, parfois 30 m, - la plupart des arbres des étages supérieurs perdent leurs feuilles en saison sèche, - le sous-bois arbustif est soit sempervirent soit décidu - couvert plus ou moins fermé ; la lumière solaire parvient au sol par endroits, tapis graminéen présent mais discontinu ; - peu de lianes, peu ou pas d'épiphytes, - formation sujette aux feux de brousse qui, chaque année, grignotent les lisières
Savane sèche arbustive	La présence d'épineux est le caractère le plus spécifique des savanes sèches arbustives de la zone soudanienne de plaine, avec une strate graminéenne dominée par <i>Aristida adscensionis</i> , <i>Loudetia simplex</i> ...
Savane inondable	Il s'agit des forêts situées dans les zones marécageuses ou des zones temporairement inondées.
Prairie inondable	Ce sont prairies dominées par <i>Hygrophila laevis</i> , <i>Leptochloa caerulea</i> ,... qu'on rencontre souvent dans les dépressions inondables.
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures
3. Zone montagneuse	
Forêt claire sèche décidue	Ce sont des forêts qui se rencontrent sur des sols drainés, avec un cortège floristique bien fourni en grands arbres et en essences de valeur comme <i>Khaya grandifoliola</i> , <i>Milicia excelsa</i> , <i>Terminalia superba</i>
Savane sèche arbustive	Ce sont des savanes sommitales caractérisées par les arbustes et qui dépendent de la topographie pour leur existence.
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les montagnes.
4. Culture et autres	
Agroforêt < 600m	En zone forestière, plus particulièrement dans les zones guinéennes des bas-plateaux et de montagnes (altitude inférieure à 600m), les cultures de rente, notamment le café et le cacao sont les plus fréquentes. Ces cultures sont souvent pratiquées sous couvert arboré.
Agroforêt > 600m	En zone forestière, plus particulièrement dans les zones guinéennes de montagnes (altitude supérieure à 600m), les cultures de rente, notamment le café et le cacao sont les plus fréquentes. Ces cultures sont souvent pratiquées sous couvert arboré.
Parcs agroforestiers	La mise en culture de la plupart des savanes du pays se fait presque toujours en maintenant dans les champs des espèces spontanées de la végétation initiale

	ou en y plantant des ligneux utiles.
Cultures et agglomération	Ces zones sont constituées par les champs, les bâtiments, les rues, les usines...
Forêt galerie	Ce sont des formations forestières dont la présence, la composition floristique et la dynamique sont étroitement liées à la présence d'un cours d'eau. Ce sont des bandes de formations végétales le long des cours d'eau et traversant les savanes
5. Secteur guinéen	
Zone littorale	
Mangrove	Les mangroves sont des formations halophiles, typiquement tropicales et exclusivement littorales dont la principale caractéristique est leur composition floristique dominée par les palétuviers.
Prairies inondables ou marécageuses	Les prairies inondables de la zone littorale, souvent monospécifiques, sont dominées par <i>Cyperus articulatus</i> , <i>Paspalum distichum</i>
Formations littorales basses	Les formations littorales basses regroupent essentiellement les pelouses maritimes parsemées de fourrés littoraux de taille modeste.
Zone de plaine	
Forêt claire sèche semi-décidue	Ce sont des forêts à <i>Terminalia superba</i> qui se rencontrent dans les plaines occidentales et dans les basses pentes et dépressions occidentales du mont AGOU
Savane claire sèche dégradée	Elles se rencontrent sur les anciennes dunes marines de la littorale sous formes de petits îlots dominés par <i>drypetes floribunda</i> et <i>Dichapetalum pallidum</i> .
Savane sèche boisée	Ce sont des savanes à <i>Terminalia macroptera</i> et <i>T. avicennioides</i> , à <i>Daniella oliveri</i> ...
Savane sèche arborée	Ce sont des savanes à <i>Terminalia macroptera</i> et <i>T. avicennioides</i> , à <i>Daniella oliveri</i> ... ou dominant les arbustes.
Savane sèche arbustive	Ce sont des savanes en majorité arbustives, localement arborées à boisées.
Savanes inondables	On les retrouve dans les basses plaines alluviales. Elles sont dominées par <i>Mitragyna inermis</i> et <i>Andropogon gayanus</i> .
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les zones de plaine.
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures sur les zones de plaine.
Zones de bas-plateaux (400 à 600m)	
Forêt claire humide dégradée	Dans la zone guinéenne des bas-plateaux, se rencontrent des forêts claires humides dégradées à <i>Piptadeniastrum africanum</i> , <i>Terminalia superba</i> , <i>alstonia boonei</i>
Savane claire sèche dégradée	Ce sont des forêts claires à <i>Isobertinia doka</i> dégradées suite aux agressions répétées de feux de brousse et aux pressions humaines.
Savane humide boisée	Les arbres les plus fréquents sont <i>Daniella oliveri</i> , <i>Terminalia glaucescens</i>
Savane sèche arborée	Ce sont des savanes à <i>Daniella oliveri</i> , <i>Cola gigantea</i> et <i>Lannea acida</i> .
Savane sèche arbustive	Dominées par <i>Pterocarpus sericeus</i> , <i>Hymenocardia acida</i> , <i>Nauclea latifolia</i> elles varient suivant l'importance de l'emprise humaine et particulièrement de l'impact des feux de brousse.
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les Zones de bas-plateaux (400 à 600m)
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures sur les Zones de bas-plateaux (400 à 600m)
Zone d'altitude > 600m	
Forêt dense humide semi-décidue	Elle présente souvent des caractéristiques communes avec la forêt dense humide sempervirente avec cependant des performances un peu inférieures. De manière générale : - c'est un peuplement pluristrate, la strate supérieure culminant au plus à 40 m

	<ul style="list-style-type: none"> - le climat comporte une courte saison sèche bien marquée - une grande partie des arbres de la haute futaie perdent leurs feuilles en saison sèche, toutefois non complètement ni simultanément, - grande richesse floristique et mélange complexe des espèces mais à un degré moindre ; - un peu plus de lumière parvient au sol et explique la présence des herbes et des recrûs bas.
Savane claire humide semi-décidue	Ce sont des forêts à Meliaceae et Moraceae. Les espèces qui constituent cette forêt sont : <i>Trichilia prieuriana</i> , <i>Khaya drandifoliata</i> , <i>Antiaris africana</i> , <i>Milicia excelsa</i> , <i>Pycnanthus africana</i> , <i>Maesopsis eminii</i> .
Savane sommitale	Ce sont essentiellement des savanes sommitales caractérisées par <i>Lophira lanceolata</i> et qui dépendent de la topographie pour leur existence.
Savane humide arbustive	Les savanes arbustives, plus humides sont dominées par <i>Hymenocardia acida</i> , <i>Combretum collinum</i> , <i>Piliostigmathingui</i> , <i>Lophira alata</i>
Mosaïque forêt-savane	C'est un mélange de forêts et de savanes qu'on rencontre sur les Zones de montagne.
Mosaïque savane/jachère/culture	Ce sont des zones couvertes par un mélange de savanes en reconstitution ou dégradées, de jachères et de cultures qu'on rencontre sur les Zones de montagne.
6. Plantation	Forêts généralement composées d'arbres directement plantés de la main d'hommes. Une dizaine d'espèces aussi bien exotiques que locales constituent l'essentiel des peuplements.

1991

Classe nationale	Définition
Forêts de montagne	Forêt dense sèche de montagne : La définition, la structure et la composition floristique sont les mêmes que pour la forêt dense sèche de plaine et de moyenne altitude. La taille est cependant plus réduite.
Forêts denses semi-décidues	Forêt dense humide semi-décidue : C'est un peuplement pluristrate culminant au maximum à 40 m. La lumière peut parvenir au sol expliquant la présence des herbes et des recrûs bas. Il existe une grande richesse spécifique. Le couvert se dégrade partout où elle existe en raison de l'exploitation forestière. Les trous dans le couvert augmentent et les clairières sont de plus en plus larges.
Forêts denses sèches	Forêt dense sèche de plaine et de moyenne altitude : Ce peuplement fermé est de 2 strates au maximum et la hauteur des arbres est généralement de 20 à 25 m, parfois 30 m. Le sous bois arbustif est soit sempervirent, soit décidu. Le tapis graminéen est présent mais discontinu. Il y a peu de liane et peu ou pas d'épiphytes. Le couvert est fortement dégradé en raison des cultures et de l'exploitation. Elles subsistent sous forme d'îlots forestiers et de galeries forestières le long des cours d'eau.
Recrûs forestiers	Recrû forestier : Ce sont des formations secondaires qui se développent après l'exploitation partielle ou totale des forêts semi-décidues et des forêts denses sèches. Ils comportent une forte proportion de rejets et aussi de pieds francs de la forêt primaire exploitée. Les cimes des arbres sont plus ou moins jointives, le couvert est plutôt clair et laisse largement filtrer la lumière. Le tapis graminéen est abondant et continu.
Savanes arborées	Les savanes : Ce sont des formations herbeuses comportant une strate herbacée continue d'au moins de 80 cm de hauteur parsemée d'arbres et d'arbustes. Il existe : - Les savanes boisées où arbres et arbustes forment un couvert clair. Elles ont une forte densité des arbustes à l'ha. - Les savanes arborées possèdent des arbres et arbustes disséminés parmi les graminées à une densité inférieure à celle du type précédent.
Savanes arbustives et herbacées	Les savanes : Ce sont des formations herbeuses comportant une strate herbacée continue d'au moins de 80 cm de hauteur parsemée d'arbres et d'arbustes. Il existe : - Les savanes arbustives n'ont pas d'arbres. Les arbustes y sont disséminés. - Les savanes herbeuses où les arbres et arbustes sont absents

	ne comportent qu'un tapis graminéen.
Zones de cultures et autres	Zones de cultures et autres

1.2.3 Données de base

1975

Classe nationale	Surface (1 000 ha)
	1975
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée, Savane sèche boisée ou Savane sèche boisée, Mangrove	1 793
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée, Savane inondable	2 326
Plantations	14

1991

Classes nationales	Togo
Forêts denses semi-décidues	126 400
Forêts de montagne	52 500
Forêts denses sèches	31 500
Recrus forestiers	61 500
Savanes arborées	604 800
Savanes arbustives et herbacées	272 000
Zones de cultures et autres	194 400
TOTAL	1 343 100

2002

Classes nationales	Superficie (1 000 ha) en 2002				
	FG ¹ , FCSD ² , SHB ³	SSB/A ⁴ , Mangrove	Plantation	SS ⁵ , SI ⁶	Culture, agglomération, prairie, jachère, marécage, autres
1- Secteur soudanien					
Forêt galerie	17,7				
Zone de plaine					
Forêt claire sèche décidue	25,25				
Savane sèche arbustive				352,5	
Savane inondable				30	
Prairie inondable					12,625
Mosaïque savane/jachère/culture					368,75
Zone montagneuse					
Forêt claire sèche décidue	72,5				
Savane sèche arbustive				55	

¹ Forêt galerie,

² Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue

³ Savane humide boisée

⁴ Savane sèche boisée ou Savane sèche arborée

⁵ Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée

⁶ Savane inondable

Mosaïque forêt-savane				30	
2- Culture et autres					
Agroforêt < 600m					36,25
Agroforêt > 600m					17,75
Parcs agroforestiers					836,8
cultures et agglomération					2012,4
Forêt galerie	15				
3- Secteur guinéen					
Zone littorale					
Mangrove		3			
Prairies inondables ou marécageuses					10
Formations littorales basses					5,25
Zone de plaine					
Forêt claire sèche semi-décidue	8,5				
Savane claire sèche dégradée				18,75	
Savane sèche boisée		104,25			
Savane sèche arborée				126,5	
Savane sèche arbustive				189,5	
Savane inondable				88,125	
Mosaïque forêt-savane				193,75	
Mosaïque savane/jachère/culture					278,125
Zones de bas-plateaux (400 à 600m)					
Forêt claire humide dégradée		11,5			
Savane claire sèche dégradée				7,5	
Savane humide boisée		90,25			
Savane sèche arborée		36,25			
Savane sèche arbustive				71,25	
Mosaïque forêt-savane				42,5	
Mosaïque savane/jachère/culture					31
Zone d'altitude > 600m					
Forêt dense humide semi-décidue	31,25				
Savane claire humide semi-décidue		28,75			
Savane sommitale				5	
Savane humide arbustive				2,375	
Mosaïque forêt-savane				29,375	
Mosaïque savane/jachère/culture					91,25
3. Plantation			36		
	170	274	36	1242	3700
Superficie terrestre totale				5423	

En récapitulant les données ci-dessus la situation en 2002 se présente comme suit :

Catégorie nationale 2002	1 000 ha
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée	170
Savane sèche boisée ou Savane sèche boisée, Mangrove	274
Plantation	36
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée Savane inondable	1 242
Culture, agglomération, prairie, jachère, marécage, autres....	3 700
Superficie terrestre totale	5 423*

* La différence dans le total provient des arrondis.

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Superficie nationale selon FAOSTAT (1000 ha)	5 679
Superficie terrestre selon FAOSTAT* (1000 ha)	5 439
Facteur de calibrage (5439/5423)	1,003038252

* N'inclut pas les eaux intérieures

Superficie terrestre selon la source (1000 ha) = 5423

Les données après calibrage sont :

Catégorie nationale 2002	Superficie 1000 ha
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée	171
Savane sèche boisée ou Savane sèche arborées, Mangrove	275
Plantation	36
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée, Savane inondable	1 246
Culture, agglomération, prairie, jachère, marécage, autres....	3 711
Superficie terrestre totale	5 439

1.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

1975 et 2002

Classes nationales	Catégories FRA				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées de couvert arboré	Eaux intérieures
Forêt galerie, Forêt claire sèche décidue ou Forêt claire sèche semi-décidue, Savane humide boisée Savane sèche boisée ou Savane sèche boisée, Mangrove	100%				
Savane sèche arbustive ou Savane claire sèche dégradée ou Savane sèche arborée, Savane inondable		100%			
Plantations	100%				

Classes nationales	Catégories FRA				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées de couvert arboré	Eaux intérieures
Forêts denses semi-décidues	100%				
Forêts de montagne	100%				
Forêts denses sèches	100%				
Recrus forestiers	100%				
Savanes arborées	65%	35%			
Savanes arbustives et herbacées		50%	50%		
Zones de cultures et autres			100%		

Après calibrage et reclassement, on obtient le tableau suivant :

Classe nationale	Surface (1 000 ha)	
	1975	2002
Forêt Naturelle	1 793	446
Autre Terres Boisées	2 326	1 246
Plantations	14	36

Classe FRA	Surface (1 000 ha)		
	1975	1991	2002
Forêt	1 793	665	446
Autres terres boisées	2 326	348	1 246

1.3.3 Estimation et prévision

L'utilisation des deux sources de référence de 1975 et 2002 prises en considération au début n'a pas donné de résultats satisfaisants quant à leur crédibilité: le taux de déboisement ainsi calculé était supérieur à 10% et difficilement justifiable. Pour cette raison, nous avons préféré utiliser les sources de 1991 et de 2002 comme base de calcul pour l'estimation. La superficie de forêt de 1990 et de 2000 a donc été calculée par interpolation linéaire tandis que les données de 2005 et 2010 ont été extrapolées en utilisant la même tendance.

En ce qui concerne les autres terres boisées, la donnée de 2002 a été admise comme constante pour les différentes années de référence.

Calcul des écarts initiaux

Classe nationale (2002 -1975)	Surface (1 000 ha)			Nombre d'années	Evolution 1000 ha/an
	1975	2002	Différence		
Forêt Naturelle	1 793	446	-1347	27	-49,91
Autre Terres Boisées	2 326	1 246	-1080	27	-40,00
Plantations	14	36	22	27	0,82

Calcul des écarts finaux

Classe nationale (1991-2002)	Surface (1 000 ha)			Nombre d'années	Evolution 1000 ha/an
	1991	2002	Différence		
Forêt Naturelle	665	446	-219	11	19,91

Comme expliqué précédemment cette seconde hypothèse nous semble plus plausible et a été choisie pour estimer la superficie de forêt pour les quatre années de référence.

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	685	486	386	287
Autres terres boisées	1 246	1 246	1 246	1 246
Autres terres	3 508	3 707	3 807	3 906
...dont dotées de couvert d'arbres				
Eaux intérieures	240	240	240	240
TOTAL	5 679	5 679	5 679	5 679

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		
Autres terres boisées		
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

Le Togo n'est pas un pays naturellement pourvu de ressources forestières comparativement à ses voisins de l'Ouest, à l'instar du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

En plus des îlots plus ou moins vastes de forêts semi - décidues dans le Sud Ouest et le Centre et des galeries forestières le long des principaux cours d'eau, on signale la présence de quelques formations forestières denses dans le moyen Sud - Ouest.

Dans l'ensemble, ces formations végétales sont fortement dégradées, et, faute d'inventaires récents précis et malgré l'effort présenté par les travaux de l'Université, ces statistiques sont à considérer avec prudence.

L'année 1975 se rapproche des travaux d'inventaire partiel effectués en 1969 et 1970 et les observations réalisées aux cours d'autres travaux sur la végétation dans le secteur. Il n'y a pas eu au Togo d'inventaire couvrant tout le pays.

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations à but non-lucratif tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'est pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MERF, -mai 2004 – Rapport National d'Activité 2003.	E	Superficie	2003	
MPATHU/UE – CDM – STABEX/91-94_ Février 2001 _ Mise en œuvre d'un Programme de Réhabilitation des Aires Protégées au Togo : Etude d'une Stratégie de Mise en valeur	E	Superficie	1980 1990 2000	
FAO, 2002 – Evaluation des ressources forestières mondiales 2000 – Rapport principal	E	Superficie	1990 2000	
Seesi Koffi –Décembre 2001 – Objectif An 2000 : Progrès réalisés	M	Superficie	2001	

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Domaine forestier des particuliers	Le domaine forestier des particuliers est constitué par : <ul style="list-style-type: none"> • les forêts, boisements et terrains à reboiser immatriculés ou reconnus au nom des particuliers ; • les forêts, boisements et terrains forestiers mis en valeur et exploités par les particuliers.
Domaine forestier de l'Etat	Le domaine forestier de l'Etat est constitué par les forêts, boisements et terrains à reboiser, immatriculés au nom de l'Etat ou ayant fait l'objet d'un classement. Des terrains appartenant au domaine privé de l'Etat peuvent être incorporés au domaine forestier d'une collectivité.

2.2.3 Données de base

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Le calibrage des données a été réalisé comme dans le 1^{er} chapitre.

2.3.2 Estimation et prévision

La superficie de forêt publique et privée a été estimée en utilisant l'information trouvée dans les documents qui ont été consultés. Les données d'origine ne distinguent pas les forêts et les autres terres boisées. Le même pourcentage a été appliqué pour estimer les données pour 2005 sur l'ensemble de la forêt tel que dans T1.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classe nationale	Catégories FRA2010		
	Propriété privée	Propriété publique	Autres formes de propriété
Domaine forestier de l'Etat		100%	
Domaine forestier des particuliers	100%		

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	187	133	105
Propriété privée	498	353	281
...dont appartenant à des particuliers	498	353	281
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités locales	0	0	0
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	685	486	386

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	ND	ND	ND
Particuliers	ND	ND	ND
Sociétés et institutions privées	ND	ND	ND
Collectivités	ND	ND	ND
Autre	ND	ND	ND
TOTAL	187	133	105

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	La superficie de forêt publique et privée a été estimée en utilisant l'information trouvée dans les documents qui ont été consultés. Les données originales ne distinguent pas les forêts et les autres terres boisées. Le même pourcentage a été ici appliqué pour estimer les données pour 2005 mais uniquement sur la forêt tel que dans T1 et non pas sur l'ensemble « forêts et autres terres boisées » comme cela fut le cas pour FRA2005. CE qui explique les variations observées entre FRA2005 et FRA2010 concernant le type de propriété des forêts.	
Propriété privée	Voir ci-dessus	
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

Les écarts de destruction du domaine forestier d'Etat ont été très remarquables à partir de 1991. Le domaine forestier permanent a subi moins d'influence avant 1991 période de déclenchement de la crise sociopolitique au Togo. Moins de 10% de ce domaine qui couvre 800000 ha a été envahi. On enregistre donc près de 720000 ha sur cet ensemble non envahis.

Le corps législatif national intègre, pour ce qui concerne le régime foncier, dans son hétérogénéité les principales caractéristiques de l'évolution historique et politique nationale depuis l'époque coloniale. Les textes principaux appellent les commentaires suivants:

- ❖ *La constitution du 14 octobre 1992 place (article 84) différentes dispositions et notamment :*
 - Le classement et le déclasserment des forêts
 - L'aliénation et la gestion du domaine de l'état

Selon l'article 155, les dispositions constitutionnelles ne rendent caduques que les dispositions antérieures qui ne seraient pas conformes avec les dispositions adoptées. De portée générale, ces dispositions constitutionnelles témoignent de l'intérêt que l'Etat togolais porte à la protection et à la gestion de l'environnement, quoiqu'elles ne comportent pas de mesures spécifiques aux aires protégées.

- ❖ La loi n° 88-14 du 3 novembre 1988 instituant Code de l'Environnement, si l'article 82 évoque bien l'institution de zones d'environnement protégé, il ne détaille pas les statuts pouvant être affectés à ces zones, ni les modalités générales d'usage, conservation ou restauration pouvant être envisagées et appliquées.

- ❖ Le décret du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire du Togo.

Ce texte, bien que datant de l'époque coloniale, régleme toujours le secteur forestier au Togo: le domaine

forestier, les procédures de classement, les usages des indigènes (articles 12 à 18), les cultures sur sol forestier (article 20), etc....

❖ La réforme Agro Foncière de 1974 a pour objectif principal de clarifier la situation quant aux diverses catégories juridiques des terres composant le territoire togolais.

Ainsi, elle a permis la classification des terres du territoire national en trois catégories dont celles détenues par les collectivités et les individus (Art. 2 à 12). Ce sont :

- Les terres valablement appropriées au profit des individus et des collectivités les ayant revendiquées selon les principes du droit coutumier, ou en vertu d'un titre de propriété délivré conformément à la loi ;
- Les terres composant les domaines public et privé de l'Etat ;
- Les terres constituant le domaine foncier national.

Cette classification, une fois entamée a connu de réelles difficultés à cause du caractère flou des textes législatifs et une résistance de la population vis-à-vis de ces textes. Ainsi, avons nous constaté une exécution timide de ladite classification.

Par cette ordonnance, l'Etat prévoit d'organiser une meilleure répartition et une plus judicieuse utilisation de la terre. Les résultats à ce jour sont inexistant car l'application de cette stratégie du gouvernement s'est heurtée à la résistance de la population rurale.

Cette ordonnance a institué un régime foncier complexe où coexistent des règles du droit coutumier et de droit moderne. Ce régime foncier est à l'origine de l'exacerbation des problèmes d'accès à la terre et de la conservation des ressources naturelles.

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FOSA – Rapport –Togo- Etude Perspective du Secteur Forestier – Octobre 2000	M	Production ; protection; conservation Services sociaux	1979 1995	Les renseignements pour l'élaboration de ce document proviennent essentiellement de la documentation avec des données plus ou moins fiables
MAEP – Etude sur la stratégie du Secteur agricole : Forêt –Août 1997	E	Production	1987 1995	Cette étude a couvert les plantations, la productivité, la consommation, ... et leur projection en 2010
MERF/PNAE – Rapport National sur la Conservation de la diversité biologique	E	Production ; protection; conservation Services sociaux	1961 1988 1998 1990 2000 2002	Ce rapport fait état des écosystèmes et leur utilisation.
MPATHU/UE – CDM – STABEX/91-94_ Février 2001 _ Mise en œuvre d'un Programme de Réhabilitation des Aires Protégées au Togo : Etude d'une Stratégie de Mise en valeur	E	protection; conservation	2001	Ce document fait la situation des aires protégées (état de dégradation, utilisation, existant ou non) et établit un programme de réhabilitation
ITTO, 2005. Status of forest management, 2005	M	Domaine forestier permanent et forêt sous aménagement durable	2005	Source secondaire

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Production de produits ligneux	Les produits ligneux désignent les bois de service, de feu, d'oeuvre
Protection	Ce sont en général des zones dégradées ou des forêts de montagnes à mettre en défens ou à préserver. Elle comporte une partie des aires protégées.
Touristique - récréation	Ce sont des zones où se déroulent des activités culturelles, de chasse sous toutes ses formes ou aménagée à cet effet. Elle prend en compte les parcs nationaux et réserves.
Environnement	Les zones d'environnement sont constituées de zones où se trouvent pour la plupart des monuments historiques

3.2.3 Données de base

Ces données incluent à la fois les forêts, les savanes et les plantations.

2000

La forêt naturelle comprend la forêt de production principale (396 ha), celle de la récréation et du tourisme/conservation de la biodiversité (90 ha) et partie de la zone de protection (87 ha).

Les plantations comprennent les plantations de production (27 ha) et les plantations de protection (7 ha).

Les autres terres boisées sont constituées de forêt de protection (691 ha), production secondaire (360 ha) et Conservation de la biodiversité (275 ha).

La superficie du domaine forestier permanent est de 502000 ha en 2005 (source : ITTO, 2005). La superficie forestière gérée de façon durable et bénéficiant d'un plan d'aménagement est de 6700 ha en 2005.

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

3.3.2 Estimation et prévision

Les données de base présentent les pourcentages les types de fonction.

Forêt	Superficie (1000 ha)	Proportion
Production	396	68%
Protection des sols et des eaux	94	16%
Conservation de la biodiversité	90	16%

Ces proportions ont été appliquées aux superficies forestières du tableau du chapitre 1 estimées pour 1990, 2000, 2005 et 2010.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classification FRA	Classe Nationale		
	Production principale	Récréation et tourisme/conservation	Protection
Production	100%		
Protection des sols et des eaux			100%
Conservation de la biodiversité		100%	

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	465	330	262	195
Protection du sol et de l'eau	110	78	62	46
Conservation de la biodiversité	110	78	62	46
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	0	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	685	486	386	287

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	ND	ND	502	ND
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	ND	ND	6,7	ND
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	ND	ND	ND	ND

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		

Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

Il n'existe pas au Togo des zones typiques destinées à la production des produits forestiers non ligneux. Les prélèvements se font sur toutes les zones même dans les aires protégées. Cependant les prélèvements des espèces animales se pratiquent sur le domaine non protégés à l'exception des animaux sous statut de protection. Les services sociaux sont constitués par le domaine environnemental et les forêts fétiches mais difficiles à soustraire des zones de conservation de la diversité biologique.

La classe « Environnement » ne se retrouve pas dans les données de base car ces zones sont très faiblement et souvent incorporées aux aires protégées.

Les aires protégées sont soit au niveau des zones de protection ou au niveau des zones de récréation ou de tourisme.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO, 2008. The world's mangroves 1980-2005		Superficie mangrove	1990 à 2010	

Voir également les références des chapitres 1 et 3 précédents.

4.2.2 Classement et définitions

Voir les définitions des chapitres 1 et 3.

4.2.3 Données de base

En 2000 un total de 34000 ha de plantations se répartissait :

Plantation de protection = 7000 ha (20%)

Plantation de production = 27000 ha (80%)

Et en 1975 les plantations occupaient 14000 ha et 36000 ha en 2002.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

4.3.2 Estimation et prévision

Les superficies des plantations de l'année 2000 ont été reportées directement dans le tableau final. Les superficies des plantations pour 1990, 2005 et 2010 ont été estimées par extrapolation linéaire.

Le reste de la superficie forestière (forêts naturelles) est considérée comme étant de type « Autres forêts naturellement régénérées » selon FRA. En effet, il n'existe plus de forêt primaire au Togo.

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0	0	0	0
Autres forêts naturellement régénérées	661	452	348	245
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	24	34	38	42
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
TOTAL	685	486	386	287

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	ND	ND	ND	ND
Mangroves (forêt et ATB)	1	1	1	1
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée		

Forêt plantée		
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Voir les références des chapitres 1 et 3 précédents.

5.2.2 Classement et définitions

Voir les définitions des chapitres 1 et 3.

5.2.3 Données de base

En 1975 les plantations occupaient 14000 ha ; en 2000, il existait 34000 ha de plantations et 36000 ha en 2002.

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

5.3.2 Estimation et prévision

Entre 1975 et 2000, il y a eu une moyenne de 800 ha/an de plantation. Entre 2000 et 2002, la moyenne a augmenté à 1000 ha/an.

La moyenne de 800 ha/an est considéré valable pour 1990. La moyenne de 1000 ha/an est considérée valable pour 2000 et 2005.

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il s'agit de reboisement au sens de FRA.

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2010	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			Dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	0	0	0	ND	ND	ND
Reboisement	800	1000	1000	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND
---------------------------------	----	----	----	----	----	----

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

Pas de données disponibles.

7 Tableau T7 – Biomasse

Pas de données disponibles.

8 Tableau T8 – Stock de carbone

Pas de données disponibles.

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

Pas de données.

Autres commentaires généraux au tableau

Plusieurs études mentionnent que les ressources forestières connaissent un déboisement annuel de plus de 21000 ha par an. Les atteintes que subissent les peuplements forestiers sont dues aux causes ci-après. De nombreuses activités humaines ont eu des répercussions nuisibles sur la santé et l'état des forêts. Il s'agit à l'intérieur du domaine forestier permanent, de l'ampleur et de la nature des ravages causés par:

- (a) l'envahissement
- (b) l'agriculture
- (c) les routes
- (d) l'exploitation minière
- (e) les barrages
- (f) les feux imprévus

Chaque année, en saison sèche, les feux de brousse imprévus consomment la plupart des formations savanicoles, les forêts claires et les prairies. Et lorsque la saison sèche se prolonge, les sous-bois forestiers, les plantations et les jachères sont aussi la proie des feux.

- (g) la culture itinérante

La disparition de plusieurs habitats est en majeure partie due aux défrichements liés au système de culture itinérante. En effet, le faible niveau de technicité du monde rural, inscrit dans la dynamique de l'agriculture extensive, contribue à la disparition du couvert végétal.

- (h) le pâturage nomade
 - (i) l'exploitation illégale
 - (j) les mauvaises pratiques de récolte
- Etc.

Les autres formes d'endommagement des forêts telles que le changement de régime hydrologique, la pollution, l'introduction d'espèces végétales et animales exotiques nuisibles, le broutage et le pâturage.

C'est surtout l'envasement des cours d'eau qui est enregistré au niveau du domaine permanent dû essentiellement à la dégradation du milieu et à l'érosion.

Outre la destruction causée par les activités humaines, la forêt peut être endommagée par des causes naturelles. On note à l'intérieur du domaine forestier permanent, le degré et la nature de la destruction causée par:

- (a) **le feu incontrôlé**

Les feux accidentels qui peuvent être provoqués par frottement de cailloux deviennent dans certain cas incontrôlables et détruisent considérablement la forêt.

- (b) **la sécheresse**

L'effet de la grande sécheresse de 1983a entraîné la perte d'une partie des plantations de *Cedrela*, *Cordia* en particulier de *Terminalia superba* à Asrama d'une superficie d'environ 140ha. On doit noter que les sécheresses prolongées sont souvent à l'origine des feux de brousse.

- (c) les tempêtes, les catastrophes naturelles, les parasites, les maladies et autres causes naturelles (N/D)

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

Pas de données.

Autres commentaires généraux au tableau
<p>Plusieurs études mentionnent que les ressources forestières connaissent un déboisement annuel de plus de 21000 ha par an. Les atteintes que subissent les peuplements forestiers sont dues aux causes ci-après :</p> <p>De nombreuses activités humaines ont eu des répercussions nuisibles sur la santé et l'état des forêts. Il s'agit à l'intérieur du domaine forestier permanent, de l'ampleur et de la nature des ravages causés par:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) l'envahissement (b) l'agriculture (c) les routes (d) l'exploitation minière (e) les barrages (f) les feux imprévus <p>Chaque année, en saison sèche, les feux de brousse imprévus consomment la plupart des formations savanicoles, les forêts claires et les prairies. Et lorsque la saison sèche se prolonge, les sous-bois forestiers, les plantations et les jachères sont aussi la proie des feux.</p> <ul style="list-style-type: none"> (g) la culture itinérante <p>La disparition de plusieurs habitats est en majeure partie due aux défrichements liés au système de culture itinérante. En effet, le faible niveau de technicité du monde rural, inscrit dans la dynamique de l'agriculture extensive, contribue à la disparition du couvert végétal.</p> <ul style="list-style-type: none"> (h) le pâturage nomade (i) l'exploitation illégale (j) les mauvaises pratiques de récolte <p>Etc.</p> <p>Les autres formes d'endommagement des forêts telles que le changement de régime hydrologique, la pollution, l'introduction d'espèces végétales et animales exotiques nuisibles, le broutage et le pâturage.</p> <p><i>C'est surtout l'envasement des cours d'eau qui est enregistré au niveau du domaine permanent dû essentiellement à la dégradation du milieu et à l'érosion.</i></p> <p>Outre la destruction causée par les activités humaines, la forêt peut être endommagée par des causes naturelles. On note à l'intérieur du domaine forestier permanent, le degré et la nature de la destruction causée par:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) le feu incontrôlé <p>Les feux accidentels qui peuvent être provoqués par frottement de cailloux deviennent dans certain cas incontrôlables et détruisent considérablement la forêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> (b) la sécheresse <p>L'effet de la grande sécheresse de 1983a entraîné la perte d'une partie des plantations de <i>Cedrela</i>, <i>Cordia</i> en particulier de <i>Terminalia superba</i> à Asrama d'une superficie d'environ 140ha. On doit noter que les sécheresses prolongées sont souvent à l'origine des feux de brousse.</p> <ul style="list-style-type: none"> (c) les tempêtes, les catastrophes naturelles, les parasites, les maladies et autres causes naturelles (N/D)

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO _ 2002 _ Evaluation des Ressources Forestières Mondiales _ Rapport Principal	F	Extraction de bois industriel Extraction de bois de feu	1990, 2000	
OIBT _ 2001_ Rapport du Togo : Objectif An 2000 – Progrès réalisés	M	Extraction de bois industriel Extraction de bois de feu	1983, 1990, 2000	

11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de grume de sciages, d'ébénisterie et services (poteaux, perches)
Extraction de bois de feu	Le bois de feu extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques

11.2.3 Données de base

La production de 1996 à 2000 se présente comme suit :

		1996	1997	1998	1999	2000	2002	2003
Production	Unité							
Bois Rond (NC)	1000 m3	1 102	1 197	3 276	3 684	3 684	3 220	3 220
Bois Chauff+Charbon Bois	1000 m3	2 223	2 318	2 989	3 370	3 366	3 012	3 012

- Pour 2001 les données sont insuffisamment disponibles
- Il s'agit de volumes sur écorce
- Les plantations sont incluses mais en faible proportion

Il n'y a pas d'informations disponibles concernant la valeur du bois.

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

11.3.2 Estimation et prévision

Les dispositions en place ont entraîné la suspension de l'exploitation du bois rond de forêts naturelles et ont ralenti considérablement la production en 2004.

Les estimations et prévisions suivantes peuvent être envisagées :

Estimations pour 2000 = données de base pour 2000

Etant donné les dispositions qui se mettent en place pour la reprise des activités d'exploitation, la production de 2003 a été conduite pour 2005.

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes Nationales	Catégories FRA	
	Extraction de bois industriel	Extraction de bois de feu
Bois Rond (NC)	100%	
Bois Chauffe+Charbon Bois		100%

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	ND	3 684	3 320	ND	3 370	3 012
... dont provenant de la forêt	ND	3 684	3 320	ND	3 370	3 012
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	FCFA	FCFA	FCFA

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		

Volume total de bois de feu		
Valeur unitaire		
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Pas de données.

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MERF _ Décembre 2004 _Rapport d'Activités _ Août 2003 – septembre 2004		Personnes oeuvrant pour la production primaire de biens celles de la fourniture de services et les activités forestières non spécifiées		
OIBT _ 2001_ Rapport du Togo : Objectif An 2000 – Progrès réalisés	M	Personnes oeuvrant pour la production primaire de biens celles de la fourniture de services et les activités forestières non spécifiées	1983, 1990, 2000	
MDR_ PAFN_1996, Projet de renforcement de capacité du personnel forestier	E	Agents forestiers	1996	

13.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale.

13.2.3 Données de base

Sur la base du rapport d'Action Forestier National en 1996 dans le cadre de l'élaboration de projet de formation du personnel forestier, 937 agents et techniciens forestiers et agents non forestiers seraient employés dans les différentes structures publiques et parapubliques ayant des liens étroits avec le secteur forestier national soit l'équivalent d'environ 3% seulement des emplois de la fonction publique civile. Selon le même rapport, il n'existe que 301 agents et techniciens forestiers, et même là encore, environ 20% des agents comptabilisés ne sont que des temporaires.

A cela, il faut ajouter près d'un millier de personnes salariées ou régulièrement rémunérées par les entreprises privées et/formelles du secteur forestier.

Ces emplois selon Thiam, 1991 se répartissent comme suit :

- entre le milieu rural et l'urbain :
 - 58000 en milieu rural
 - 27000 en milieu urbain

Dans le rapport de la période août 2003 à septembre 2004, l'effectif total des agents du MERF toutes catégories confondues est de 881 dont 359 fonctionnaires et 522 agents permanents et temporaires. La mise à disposition du MERF de 247 agents, dont 47 sont issus du concours national de recrutement de juillet 2003, le recrutement sur concours d'octobre 2003 de 100 jeunes formés en techniques de self-défense et en techniques forestières au Centre National d'Instruction (CNI) de Kara et celui de 100 autres jeunes recrutés en septembre 2004 (actuellement en formation au CNI) renforce la situation du personnel qui a un niveau de 881 à ce jour contre 601 en août 2003 soit une augmentation substantielle de plus de 41 %. En effet, l'état actuel du personnel (881 agents) tous services confondus se répartit comme suit:

- 79 cadres supérieurs (A₁ et A₂)
- 280 cadres moyens (B et C)
- 234 agents permanents
- 276 agents temporaires.
- 01 agent contractuel
- 02 agents PEF

Les départs (décès, retraite) entre 2000 et 2003 avoisinent une cinquantaine.

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

13.3.2 Estimation et prévision

En 1990, les personnes oeuvrant pour la production primaire de biens serait de l'ordre de 86000. Les activités forestières non spécifiées sont de l'ordre de 20000 en 1990. L'année 2000 donne respectivement des chiffres 135 601 et 40000.

13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens			
...dont emploi salarié	86	136	ND
... dont emploi à titre indépendant			
Emploi dans la gestion des aires protégées	ND	ND	ND

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées		

Autres commentaires généraux au tableau

Dans tous les cas, le niveau actuel de l'emploi formel du secteur forestier est très largement en deçà de son poids économique, social et surtout environnemental.

Quant à la branche informelle, c'est celle la plus dynamique et la plus importante à tous les points de vue ayant trait à l'exploitation et au commerce de produits forestiers. Elle n'est pas nécessairement liée par un contrat mais est rémunérée.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	La politique forestière est l'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Loi forestière	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
1. Déclaration de politique forestière de portée nationale		<input checked="" type="checkbox"/> Oui
		<input type="checkbox"/> Non
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	1998
	Référence du document	Politique Nationale de l'Environnement du Togo
2. Programme forestier national (pfn)		<input checked="" type="checkbox"/> Oui
		<input type="checkbox"/> Non
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	PAFN, Programme d'Action Forestier National
	Année de démarrage	
	Statut actuel	<input type="checkbox"/> En cours de formulation
		<input type="checkbox"/> En cours d'application
		<input type="checkbox"/> En révision
<input type="checkbox"/> Processus temporairement suspendu		
Référence du document ou site web		
3. Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale		<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il existe une loi forestière spécifique
		<input type="checkbox"/> Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)
		<input type="checkbox"/> Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	2008
	Année du dernier amendement	
	Référence du document	Loi N° 2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.	
4. Déclarations décentralisées de politique forestière	Oui
	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière	
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	Oui
	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts	

Notes explicatives du tableau:

1. Le document ou la déclaration de politique forestière nationale décrit les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière. La politique forestière est approuvée lorsqu'elle est officiellement reconnue en tant que politique ou disposition gouvernementale. L'approbation est formalisée quand il existe un document daté et signé par le Ministre responsable des forêts.
2. Le terme «programme forestier national» est une expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Elle désigne également le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
3. Le terme «législation sur la forêt» se rapporte à une Loi (Acte juridique ou Code) définissant des règles spécifiques sur les forêts et la gestion du secteur forestier comme l'accès aux ressources forestières, leur gestion et utilisation. La Loi est ratifiée quand le texte a été adopté par l'autorité législative.
4. Même que (1) mais les documents ou déclarations de politique générale se rapportent à des unités administratives décentralisées (sous-nationales), par ex. les états d'une Fédération, les Régions ou les Provinces autonomes.
5. Même que (3) mais indiquer si des lois spécifiques sur les forêts existent au niveau décentralisé (régional/état/provincial).

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	

Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	
--	--

Autres commentaires généraux au tableau

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégorie de FRA 2010	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'environnement et des ressources forestières
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Direction des eaux et forêts Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) Office de développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) Office de développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)

Tableau 15b

Catégorie de FRA 2010	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	ND	ND	ND	ND
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

Pas de données disponibles.

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paievements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Cadre politique, légal et institutionnel du secteur forestier Informations de base, 2008			2008	NFP Info du Togo réalisé par Sama Boundjouw

17.2.2 Classement et définitions

17.2.3 Données de base

Contribution du secteur forestier à l'économie

D'après l'Etude économique du secteur forestier et de faisabilité pour la création d'un fonds national forestier au Togo (1998, cité dans la référence utilisée pour ce chapitre) et le PAFN, le PIB conventionnellement défini dans les comptabilités nationales ne prend pas en compte toutes les activités économiques mais seulement celles qui débouchent sur des biens et services qui font l'objet de transactions commerciales. Aussi pour arriver à une comptabilisation plus juste de la contribution du secteur forestier, il est nécessaire de réajuster le PIB conventionnel. L'étude économique du secteur forestier et de faisabilité pour la création d'un fonds national forestier au Togo montre que la contribution du secteur forestier au PIB du pays est d'au moins 22%. Par contre le PAFN indique que la contribution réelle du secteur forestier au PIB est d'environ 11%.

Les revenus forestiers

D'après le rapport annuel 2006 de la Direction des Eaux et Forêts (cité dans la référence utilisée pour ce chapitre), le total des revenus forestiers (en monnaie locale pour l'année la plus récente) et par catégories est le suivant:

Les revenus forestiers dont il est question ici sont générés par : les redevances sur permis de coupe, les redevances sur les laissez-passer sur bois de feu et charbon, les amendes forestières, les taxes sur les permis de circulation des produits, les ventes des saisies, les taxes forfaitaires mensuelles, les taxes sur les produits forestiers non ligneux, etc. Ces revenus s'élèvent à 73 669 582 francs CFA pour l'année 2006.

Dépenses publiques

Pour le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), le montant total des dépenses en matériel et en personnel des cinq dernières années sur le budget général se présente comme suit :

- 2003 : 697 471 000 FCFA
- 2004 : 659 603 000 FCFA
- 2005 : 926 575 000 FCFA
- 2006 : 958 469 000 FCFA
- 2007 : 1 042 376 000 FCFA

(Source : Rapports de la Direction du budget, 2007, cité dans la référence utilisée pour ce chapitre).

17.3 Analyse et traitement des données nationales

17.3.1 Calibrage

17.3.2 Estimation et prévision

Les données sont directement insérées dans le tableau final.

17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA 2010	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	ND	73 669

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA 2010	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Paiements de transferts	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total dépenses publiques	ND	ND	ND	ND	ND	926 575
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiquer ci-dessous				

17.5 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières		
Dépenses opérationnelles		
Paiements de transferts		

Autres commentaires généraux au tableau

